

REGARD SUR LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI ET DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

*par Denis Clerc **

Si l'on veut approcher le contexte de l'action pour l'emploi à l'échelle d'un territoire, deux points paraissent centraux : l'évolution de l'emploi et les réalités de la pauvreté. Comment contrer, notamment sur le front de l'emploi, les risques d'exclusion durable ?

L'évolution de l'emploi dans les années à venir en France comporte à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle.

L'emploi plus facile ...

La bonne nouvelle porte sur le volume de l'emploi. Beaucoup craignent que l'emploi continue à être très déprimé dans les années qui viennent. En fait, ce scénario du pire qu'est le maintien d'un chômage de masse à un niveau élevé, de l'ordre de 9 à 10 % de la population active, est assez peu vraisemblable. Les statistiques sur l'emploi permettent de constater depuis une douzaine d'années en France (1) (de 1993 à 2004 inclus) la création de 2,4 millions d'emplois salariés (2). Certes, le rythme s'est sensiblement réduit ces dernières années, mais sans jamais devenir nul : ainsi, en 2005, année médiocre du point de vue économique (la croissance économique a été de 1,4 %), il s'est créé malgré tout 80 000 emplois supplémentaires. L'ensemble des pays de l'Union européenne, y compris ceux qui connaissent des taux de chômage élevés (3), sont dans des situations tout à fait similaires.

Ce mouvement de création d'emplois se poursuivra-t-il ? Ce n'est pas totalement assuré : sur la période 1993-2004, il s'est fortement appuyé sur des politiques publiques volontaristes qui ne peuvent être réitérées. Néanmoins, on peut raisonnablement envisager que la tendance structurelle subsiste à l'avenir, car, si les politiques publiques ne l'ont pas créée, elles l'ont amplifiée (4). La seule inquiétude concerne le rythme de croissance : s'il tombe en dessous de 1 % par an dans les années à venir comme cela a été le cas en 2003, il n'y aura pas de création d'emplois. Mais retrouver un rythme de l'ordre de 2 % – atteint par la plupart des pays de l'Union européenne – n'est sans doute pas hors de portée. En tout cas, c'est le rythme moyen depuis une vingtaine d'années maintenant.

Mais pourquoi donc, dans le même temps, y a-t-il eu maintien du

** Alternatives
Economiques,
dclerc@alternatives-
economiques.fr*

(1) Les statistiques sont parfaitement homogènes depuis 1993, et il existe des statistiques d'emplois relativement fiables depuis les années 1950.

(2) Le rythme de création de ces emplois a bien sûr connu des à-coups. Les emplois en Contrat à Durée Indéterminée représentent aujourd'hui encore 83 % du total des emplois salariés dans le secteur privé marchand.

(3) L'Allemagne ou l'Italie par exemple. Aux Pays-Bas, en Autriche, dans les pays scandinaves, la création d'emplois est encore plus forte qu'en France et surtout qu'en Allemagne, ce qui explique leurs bons résultats en termes de chômage.

(4) Que ce soit par les réductions de cotisations sociales sur les bas salaires, les 35 heures ou les « emplois jeunes ».

chômage à un haut niveau ? Tout simplement parce que la population active, c'est-à-dire le nombre de candidats à l'emploi, a progressé durant cette douzaine d'années au même rythme que le nombre d'emplois. Cette forte croissance de la population active est due à la fois à des raisons démographiques (les générations qui sont arrivées sur le marché du travail depuis 1990 comportaient 750 000 personnes environ, tandis que celles qui les quittaient n'en comptaient que 530 000) et sociologiques : les femmes ont eu progressivement un comportement d'activité sur le marché du travail de plus en plus similaire à celui des hommes (5).

À partir de 2005, ces données changent complètement. D'une part, les mouvements démographiques se sont inversés : les « sortants » (800 000 par an) sont désormais plus nombreux que les « entrants » (entre 730 et 750 000) sur le marché du travail. D'autre part, les femmes ont occupé, approximativement, toute la place qu'elles souhaitaient sur le marché du travail (6). En 2005, 800 000 personnes ont quitté le marché du travail (7). Les entreprises ont été obligées, pour remplacer les départs en retraite, de recruter sensiblement plus qu'elles n'avaient recruté jusqu'à présent. Faiblement, trop faiblement, le nombre des demandeurs d'emploi s'est donc orienté à la baisse. A fortiori, si la tendance structurelle en matière de création d'emplois subsiste en France, on peut donc prévoir une réduction du chômage assez sensible chaque année, et très forte sur dix ans. Pour peu que des politiques publiques de stimulation de l'activité ou de création d'emplois, notamment d'emplois d'insertion (des emplois « passerelles » qui soient de vraies passerelles) soient mises en place, on peut espérer voir le marché du travail s'améliorer substantiellement (8).

... mais pas pour tous

En revanche, la mauvaise nouvelle, c'est le maintien des processus d'exclusion. La diminution arithmétique de la pression sur le marché du travail ne se traduit pas forcément par une diminution du chômage de longue durée ou de celui qui frappe les personnes peu ou pas qualifiées, ou les travailleurs âgés, et ceci pour toute une série de raisons. Deux paraissent extrêmement importantes.

■ Le tissu économique ne cesse de se transformer. Les emplois de 2005 n'ont pas grand-chose à voir avec les emplois de 1965. Beaucoup ont disparu, mais davantage encore se sont créés. Surtout des emplois tertiaires, et dispersés entre de nombreuses petites entreprises dont souvent la taille n'atteint pas vingt salariés. Or, dans certains bassins d'emplois, ce renouvellement du tissu productif s'effectue mal, soit parce qu'ils étaient trop spécialisés, soit parce que le niveau de for-

(5) Elles se portent sur le marché du travail, au sortir de leurs formations initiales, à peu près dans la même proportion que les hommes, et (spécificité française) le quittent bien moins souvent que dans le passé à la suite de leurs maternités. Cette évolution du rapport des femmes à l'emploi est positive à plusieurs titres.

(6) Ce qui ne signifie pas que la qualité des conditions de travail des femmes soit équitable (effets du « temps partiel non choisi » notamment).

(7) Chiffre intégrant – ce sera le cas pendant un certain temps – le départ avant 60 ans des travailleurs (environ 100 000) ayant commencé à travailler à 16 ans et ayant atteint 41 années de cotisation (du fait d'une disposition des Accords de 2002 sur les retraites).

(8) Cf. plusieurs rapports du Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale www.cerc.gouv.fr



mation de la main d'œuvre ne paraît pas suffisant pour attirer des nouvelles entreprises, même petites, soit, enfin, par absence d'accompagnement local et d'initiative des acteurs locaux (Chambres de commerce, acteurs syndicaux, acteurs de l'insertion...). Toute une série de phénomènes font qu'ici le développement local est une réalité et que, là, les habitants ont en quelque sorte baissé les bras et s'attendent au déclin. Les différences entre territoires tiennent aussi au fait que, dans certains secteurs géographiques bien équipés en infrastructures, des pôles de production dynamiques et diversifiés se développent et attirent dans leur sillage de nombreuses entreprises qui leur sont liées (9).

En conséquence, dans certaines petites régions, aucun mouvement de développement ne permet de remplacer les emplois qui disparaissent, alors même qu'un grand nombre de personnes, pour des raisons parfaitement légitimes, ne souhaitent pas s'en aller ailleurs. C'est le cas par exemple dans un certain nombre de vallées vosgiennes, dont les emplois disparaissent sans « relèvements », hormis des emplois de très mauvaise qualité. Si les délocalisations sont autant redoutées, ce n'est pas parce qu'elles sont nombreuses, mais parce qu'elles engendrent, localement, une série de catastrophes. Un territoire national comme celui de la France devient semblable à une peau de léopard, dont les taches correspondent à des poches de chômage dans lesquelles les gens s'enkystent, car plus le chômage dure, plus ce que les économistes appellent le capital humain (10) s'érode. Le chômage de longue durée marginalise les travailleurs, non seulement d'une manière brutale lorsqu'ils perdent leur emploi, mais d'une manière qui, si cela se prolonge, risque d'être définitive. Ils passent alors d'un chômage de transition à un chômage d'exclusion. Cette question du dynamisme des bassins d'emplois est donc essentielle.

■ Une deuxième source d'inquiétude tient à l'attitude des employeurs eux-mêmes : il ne suffit pas que des emplois se créent pour que les employeurs soient persuadés que les chômeurs qui présentent leur candidature sont les personnels qu'il leur faut. Le marché du travail est un marché de tri. L'embauche d'une nouvelle personne est toujours un pari, donc générateur d'incertitude (11). Aussi, pour réduire celle-ci, et le risque de se tromper lors de l'embauche, les employeurs mettent en œuvre des pratiques qui sont très largement connues : le recours au CDD pour tester les salariés, le recours à l'intérim, souvent pour les mêmes raisons, l'adoption de critères « objectifs », et en fait discriminatoires, pour trier et écarter les candidats que l'on pense inadéquats : l'absence de diplôme, le fait d'avoir des parents issus de tel milieu social ou de tel autre, l'absence d'expérience professionnelle, l'âge, la durée de chômage antérieure (« il n'y a pas de fumée sans feu » : si telle personne est restée longtemps au chômage, il y a sans doute

(9) De la même manière que les atteintes à la biodiversité en matière agricole sont extrêmement pénalisantes pour l'avenir, telle espèce pouvant devenir stérile ou voir ses rendements se réduire, la mono-industrie, même élargie aux sous-traitants, est beaucoup plus inquiétante que rassurante. C'est la difficulté de diversifier les vallées mosellanes longtemps spécialisées dans la mono-industrie de l'acier qui a rendu la disparition d'une grande partie de la sidérurgie et de ses sous-traitants si douloureuse et si difficile.

(10) C'est-à-dire notamment les compétences acquises par une formation ou le savoir-faire issu d'une expérience professionnelle. On peut y ajouter un certain nombre d'autres paramètres (comme les atouts relationnels et la confiance en soi) qui rendent certains demandeurs mieux « connectés » au marché du travail et aptes à occuper un certain nombre d'emplois. Aujourd'hui, une dactylo qui aurait appris à taper sur une IBM à boule est totalement incapable de retrouver un travail de secrétariat sur le marché, puisque les postes de secrétaire utilisent désormais des ordinateurs. On pourrait multiplier les exemples de ce type.

(11) Le contrat de travail est très largement marqué par ce que les juristes appellent l'incomplétude : l'employeur sait ce qu'il devra payer, il ne sait pas ce qu'il recevra en retour.

une raison, donc je l'écarte)... L'amélioration du marché du travail ne changera pas la réalité de ce regard enfermant porté par des employeurs.

Des solutions existent, bien entendu ; par exemple, au niveau de l'ANPE, le recrutement par la « méthode des habiletés » (12), ou la validation des acquis de l'expérience. L'intérêt du travail d'accompagnement et de qualification (ou de requalification) que peuvent effectuer des entreprises d'insertion, ou des acteurs de l'insertion, se situe également là : à la fois redonner confiance aux personnes en situation d'exclusion, mais aussi garantir aux employeurs qu'elles sont en mesure de faire le travail qu'on attend d'elles.

Pauvretés résistantes, pauvretés à vaincre

L'enjeu de la lutte contre la pauvreté représente le deuxième volet important du contexte des coopérations pour l'emploi.

Aujourd'hui, le seuil de pauvreté est de l'ordre de 650 euros par unité de consommation (13). Pour la dernière année connue (2003), 3,7 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil dont un million d'enfants (14). Jusqu'en 2002, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté avait tendance à reculer légèrement chaque année. L'année 2003 a marqué, pour la première fois depuis très longtemps, une inversion, légère, mais réelle. De même, les inégalités, mesurées par l'écart entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches (écart interdécile), ont recommencé à progresser. Non pas entre salariés à plein temps, mais entre ménages, en raison de ce que les spécialistes appellent la « polarisation de l'emploi » : dans les couples, lorsque l'un des deux membres du couple ne travaille pas (chômage ou inactivité), l'autre, de plus en plus souvent, ne travaille pas non plus, tandis que, à l'inverse, lorsque l'un des deux membres du couple est en emploi, le deuxième l'est de plus en plus fréquemment. La faiblesse de la mobilité sociale en France renforce ce phénomène. Si l'on ajoute les ménages composés d'un seul adulte avec enfant(s) (« familles monoparentales »), fréquemment sans emploi ou avec des temps partiels faibles et mal payés, l'on aura l'explication essentielle de la montée des inégalités. En 2003, entre les salariés l'écart interdécile a atteint 13 (15). Non parce que le salaire horaire serait 13 fois plus élevé, mais parce que ceux du bas de l'échelle ont des emplois à temps partiel et (ou) des emplois temporaires qui ne couvrent pas toute l'année.

Les enfants défalqués (16), il reste en France 2,6 millions d'adultes pauvres, parmi lesquels plus d'un million et demi tra-

(12) L'agence sélectionne les candidats non en fonction de leur CV, mais en leur faisant passer des tests imaginés (par l'entreprise et l'agence) en fonction des postes à pourvoir, afin de sélectionner les plus habiles sur ces postes. Cette méthode, coûteuse, n'est praticable que pour des recrutements en nombre important (généralement au moins 100 postes).

(13) Une unité de consommation = une personne – lorsqu'elle est isolée ou lorsqu'elle vit seule. Le conjoint est pris en compte pour 0,5 unité, les enfants jusqu'à 13 ans inclus pour 0,3. On peut discuter ces normes internationales qui s'appuient sur les enquêtes de consommation (et qui mesurent le surcoût, pour un ménage, du fait d'avoir une personne supplémentaire à charge). Elles paraissent cependant assez réalistes.

(14) Proportionnellement plus que dans presque tous les autres pays de l'Union européenne.

(15) Les 10 % les mieux payés gagnent treize fois ce que gagnent les 10 % les moins bien payés.

(16) Problème, car la pauvreté accroît le risque d'échec scolaire des enfants, donc le risque qu'à leur tour, une fois adultes, ils versent dans la pauvreté.

(17) Du fait de la durée de six mois d'emploi au cours des deux dernières années exigée pour les percevoir.



vailent ou sont demandeurs d'emploi. Quand ils travaillent, ils occupent soit des emplois à temps partiel, soit des emplois de type temporaire marqués par des périodes de chômage. D'où une très fréquente exclusion du droit à percevoir des indemnités de chômage (17) ! On le voit bien, l'emploi (précaire, mal payé parce que trop partiel et peu qualifié...) peut être une source de pauvreté. Et si une bien trop grande pauvreté demeure, ce n'est pas parce que le SMIC est insuffisant : le SMIC payé à temps plein permettrait à la quasi-totalité des ménages de dépasser ce cap du seuil de pauvreté (18). Mais avec un SMIC à mi-temps (500 €), on est en dessous du seuil de pauvreté. Or, ce salaire est de règle non seulement pour les emplois publics aidés, mais aussi pour tous les emplois liés au nettoyage, aux services aux personnes (19).

Aujourd'hui, ce n'est plus par l'aide sociale que l'on sort de la pauvreté, c'est par l'accès à l'emploi, même instable. On peut être dans un emploi instable, par exemple un CDD qui se termine au bout de trois mois, sans être pour autant dans une situation d'insécurité si cet emploi instable débouche assez vite sur un autre emploi, fut-il lui-même instable. Ce n'est pas l'instabilité qui paupérise, c'est l'insécurité, c'est-à-dire le fait de retourner à la case chômage au terme d'un emploi temporaire.

Face à la pauvreté, la première priorité devrait être de réajuster les minima sociaux. Il faut aussi rendre le travail « payant ». Toute personne qui prend, ne serait-ce qu'une heure de travail hebdomadaire, devrait voir son revenu augmenter par rapport à l'aide sociale qu'il touche. C'est possible. Troisième levier de lutte : faire en sorte que l'échec scolaire soit limité, cantonné et si possible, exclu (20).

Dernière priorité : il faut absolument lutter contre le temps partiel « dégradant » parce qu'il ne permet pas de sortir de la nasse de la pauvreté, ou qu'il est marqué par des récurrences de chômage extrêmement fortes, qui ne sont pas le fait de l'individu mais celui de son poste de travail. Et donc il faut pénaliser l'emploi à temps partiel, alors que jusqu'à présent on l'avait plutôt encouragé ; et parvenir en outre à ce que le temps partiel puisse devenir un tremplin vers un emploi de meilleure qualité.

Denis Clerc

(18) Il faudrait vraiment avoir un très grand nombre d'enfants à charge et un conjoint inactif pour continuer à être sous le seuil de pauvreté avec un SMIC à plein temps.

(19) On doit aussi poser la question du sens de l'avantage fiscal accordé aux contribuables pour les « emplois familiaux ». Si les 3 milliards d'euros, auxquels l'État renonce, à ce titre, étaient versés à des organismes employeurs qui factureraient, de ce fait, leurs services moins cher aux particuliers chez qui ils interviendraient, ils pourraient permettre à ces structures de « mailler » les emplois à temps très partiel et de faire travailler les salariés sur des durées leur permettant de gagner plus que le seuil de pauvreté. Pourquoi faut-il qu'au lieu de socialiser cette dépense publique, on l'individualise en favorisant, qui plus est, les foyers fiscaux les plus favorisés ?

(20) Savoir qu'à peu près 7 % d'une classe d'âge – environ 60 000 personnes – sort de l'école en situation d'échec scolaire à 16 ans, qu'à peu près 130 000 à 150 000 sortent sans avoir atteint le niveau CAP, et *a fortiori* le niveau BEP, représente un vrai problème, et appelle des moyens publics à la hauteur de l'enjeu : un ingénieur aura coûté environ 100 000 euros à la collectivité, un jeune en échec scolaire moins de 5 000 euros...